



CH-3003 Berne, DS /seco

Envoi par courriel

À toutes les autorités partenaires d'EasyGov.swiss

Berne, 15 mai 2025

Information relative au projet de « réorientation stratégique d'EasyGov » (EasyGov 2.0)

Chères autorités partenaires
Madame, Monsieur,

Comme indiqué lors du comité d'exploitation du 1^{er} avril et du comité de projet EasyGov 2.0 du 28 avril 2025, nous souhaitons vous informer par le présent courriel du calendrier, des éléments clés et des enjeux du projet de *réorientation stratégique d'EasyGov* (EasyGov 2.0).

Avec l'entrée en vigueur de l'art. 11 de la [loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises](#) (LACRE) et des ordonnances d'exécution de la ChF et du DEFR, probablement au second semestre 2027, les autorités fédérales et cantonales seront tenues à l'avenir de **rendre** leurs prestations administratives **accessibles** via EasyGov si les conditions suivantes sont remplies :

- la prestation administrative s'adresse **aux entreprises et autres entités IDE** ;
- la prestation administrative s'inscrit dans l'exécution du **droit fédéral** ;
- l'autorité fournit la prestation administrative **par voie électronique** ;
- l'accès à la prestation électronique via EasyGov **ne va pas à l'encontre du droit applicable**.

L'offre de prestations proposées par la plateforme va s'en trouver considérablement étoffée, passant de 60 actuellement à quelque 350 potentiellement. Les prestations administratives les plus utiles pour les entreprises seront intégrées en priorité dans EasyGov.

Pour leur accessibilité via EasyGov, le projet d'ordonnance prévoit actuellement une période transitoire d'au moins 5 ans (vraisemblablement jusqu'en 2032 au minimum).

Le projet EasyGov 2.0 a vu le jour pour répondre à ce redimensionnement et à la plus grande complexité qu'il induira. L'étude éponyme a permis d'identifier les grands champs d'action pour relever ce défi et pérenniser le système.

Les mesures qui en découlent concernent l'organisation du programme, les technologies utilisées (notamment l'introduction d'une plateforme de développement low-code) et la réorientation de l'architecture système. La décision de valider le projet EasyGov 2.0 et de réorienter EasyGov a été prise à l'été 2024 sur la base de cette étude.

Calendrier

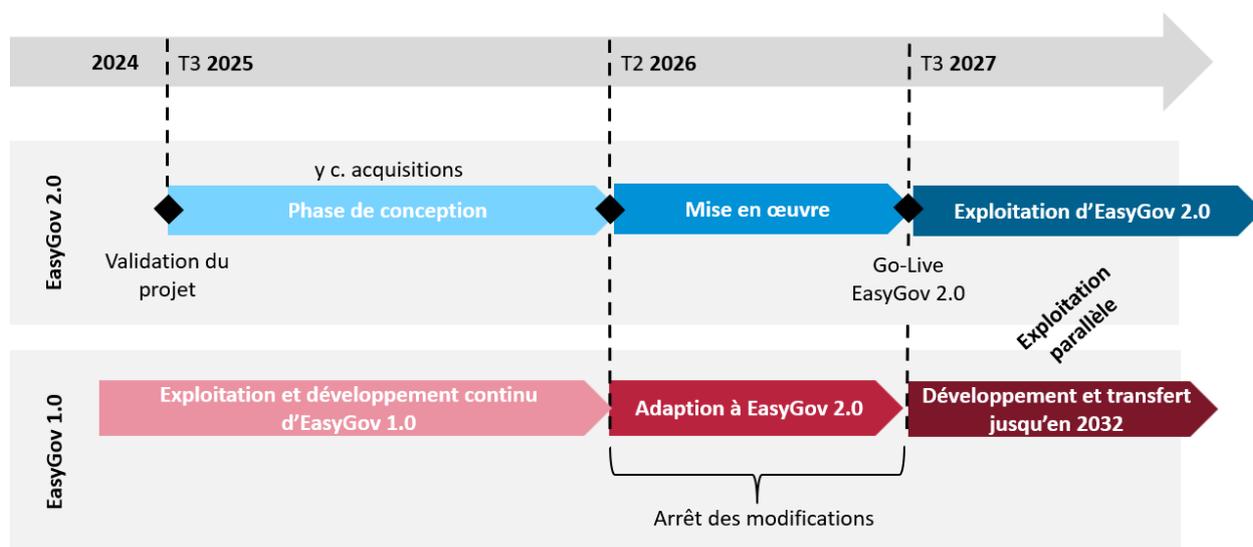
Le projet en est à la phase de conception, qui comprend non seulement la conception matérielle et technique, mais aussi et surtout l'acquisition de la solution. Selon le calendrier ci-joint, la phase de conception court jusqu'au début du deuxième trimestre 2026. Suivront la mise en œuvre de la nouvelle solution et la liaison avec la plateforme existante EasyGov 1.0. **Le lancement productif (go live) d'EasyGov 2.0 est actuellement prévu pour le troisième trimestre 2027.**

Liaison avec les prestations administratives existantes

Les prestations administratives déjà intégrées dans EasyGov seront reliées telles quelles à la nouvelle plateforme (hormis quelques adaptations cosmétiques mineures), mais ne bénéficieront pas de la nouvelle architecture ni de la nouvelle technologie. Aucune adaptation des systèmes des autorités partenaires n'est nécessaire. L'exploitation restera ininterrompue pendant l'intégration.

Selon la planification actuelle, le raccordement des prestations administratives existantes à EasyGov 2.0 débutera à partir du deuxième trimestre 2026. Le SECO/EasyGov va mettre en place un statu quo technique (*freeze*), ce qui signifie que, pendant la phase de transition **de juin 2026 à août 2027, il ne sera en principe pas possible de modifier, d'étoffer ou d'adapter les prestations administratives existantes**. Les adaptations nécessaires devront être annoncées sans délai et mises en œuvre au plus tard fin mai 2026. **Compte tenu des restrictions techniques, les exceptions ne seront possibles que pour les changements revêtant un caractère d'urgence.**

Planification du statu quo technique (état au 15 mai 2025)



À l'issue du déploiement productif d'EasyGov 2.0, les prestations administratives existantes d'EasyGov 1.0 devront être adaptées techniquement à la nouvelle plateforme et transférées sous la responsabilité des autorités partenaires. Une exploitation parallèle sera donc nécessaire, probablement à partir du troisième trimestre 2027, pour que les prestations administratives existantes puissent être migrées progressivement. Cette phase devrait être achevée dans les cinq ans, soit d'ici à 2032. Les détails suivront.

Informations complémentaires

Le SECO informera régulièrement de l'avancement du projet lors des séances du comité de projet. Les nouveautés sont publiées en continu sur le site [EasyGov 2.0 – easygov.swiss](https://www.easygov.swiss). Pour que vous ne ratiez aucune mise à jour, nous nous permettrons de revenir vers vous en cas de nouveautés importantes (maximum trois fois par an).

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter M. Friedrich Prinz (friedrich.prinz@eraneos.com), responsable général du projet auprès de notre partenaire de projet Eraneos.

Veillez agréer, chères autorités partenaires, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Markus Pfister
Chef de secteur a.i. Cyberadministration pour les PME
Mandant a.i. EasyGov

Pascal Graf
Chef du développement d'EasyGov